

**COMMUNE DE WOLUWE-
SAINT-PIERRE**
Service de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93

B - 1150 BRUXELLES

V/Réf :
N/Réf. : AA/WSP-2.221/s.601
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

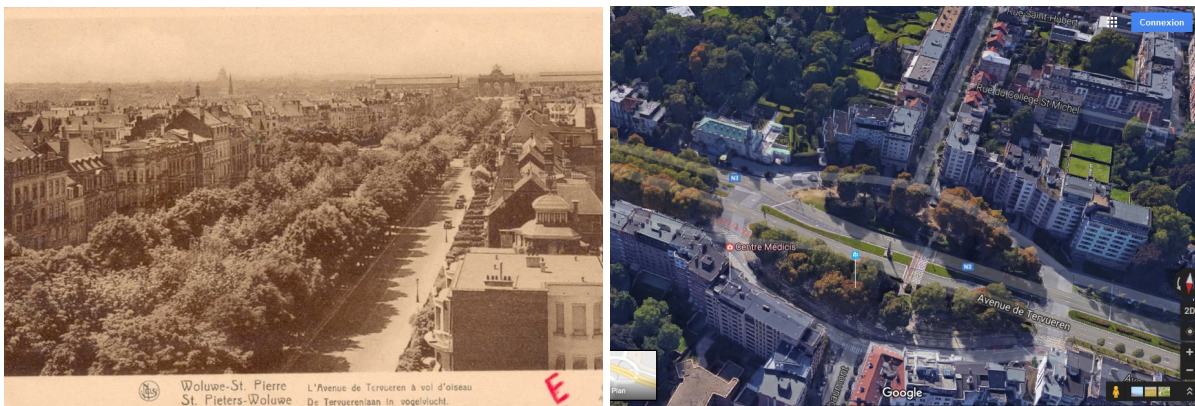
Messieurs,

**Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de Tervuren 267 / R. Vandendriesschelaan 1A.
Construction d'un penthouse - Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 1 mars 2017 sous référence, réceptionnée le 2 mars, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 15 mars 2016. Voici les remarques et recommandations formulées.

La demande concerne la construction d'un penthouse sur le toit de l'immeuble situé à l'angle des Avenue de Tervuren et R. Vandendriessche à Woluwé-Saint-Pierre, dans la zone de protection du Palais Stoclet, classé.

La CRMS ne s'oppose pas au projet d'extension mais formule quelques remarques pour en améliorer l'intégration tant à l'immeuble visé par la rehausse, qu'à son environnement immédiat mais aussi tenant compte du contexte de l'Avenue de Tervuren, large avenue rectiligne entre le parc du Cinquantenaire et le parc de Tervuren, aménagée entre 1895 et 1897 sur les instances du roi Léopold II (d'après les plans de V. BESME), à l'occasion de l'Exposition universelle de 1897.



Pour atténuer l'impact visuel de la rehausse, visible avec du recul, et assurer son intégration, la CRMS recommande :

- d'assurer un retrait plus important (2,5 à 3 m) du penthouse du côté du mitoyen avec le 265 Avenue de Tervuren, en s'alignant, par exemple, à la limite gauche des balcons existants aux différents niveaux ;
- de renoncer à la toiture verte côté mitoyen avec le 265 : cette toiture n'est d'ailleurs pas accessible sur 1m90 par rapport à la ligne mitoyenne ;
- d'éviter une couleur trop proche du blanc pour l'enduit sur isolant (la note dit "blanc cassé" sans préciser le code) car le volume se distinguerait trop (notamment en cas de forte luminosité) et de recourir à une teinte d'enduit similaire (voire plus soutenue) aux couleurs des pierres de la façade existante (type pierre de France ou pierres calcaire savonnaire ?). La remarque est identique (renoncer au blanc) pour le choix des teintes des châssis et des garde-corps ;
- de reculer les garde-corps d'une vingtaine de centimètres et d'abandonner le choix du verre (bien que transparent, ce matériau est fort visible et peu intégré), au profit de modèles en ferronnerie de dessin sobre, y compris pour le garde-corps qui couronne le balcon d'angle. Opter pour un seul modèle sur tout le pourtour;

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. B.D.U. - DML : Mme I. Leroy ;